



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

L'ACCÈS A L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A PÔLE EMPLOI AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MESURÉ EN DÉCEMBRE 2020



A retenir

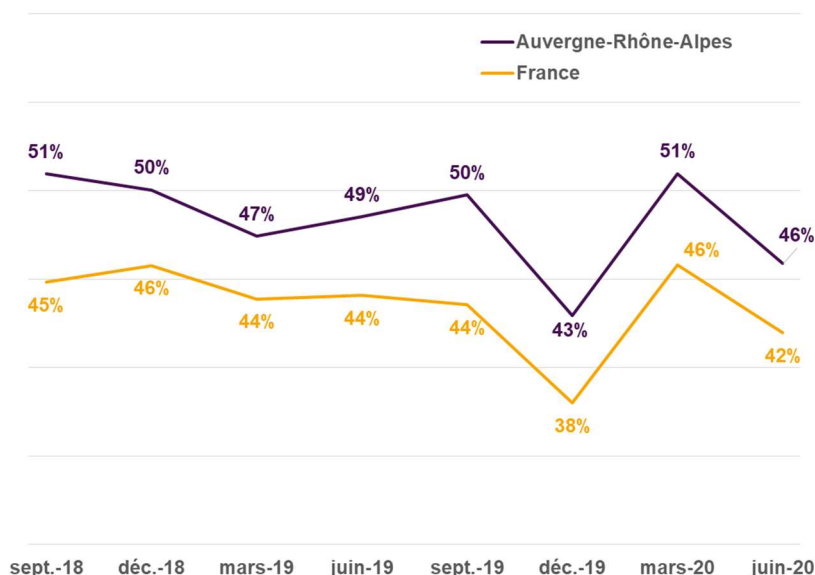
En Auvergne-Rhône-Alpes, 46% des demandeurs d'emploi inscrits depuis six mois (en juin 2020) et 74% des demandeurs inscrits depuis 24 mois (en décembre 2018) ont accédé à un emploi d'un mois ou plus. Ces résultats sont de 4 pts supérieurs au niveau France.

Les reprises d'emploi dans les 6 mois par cohorte d'inscription

L'accès à l'emploi dans les 6 mois suivant l'inscription fluctue autour de 50% en dehors de la période de crise sanitaire. Ainsi, l'accès à l'emploi a fortement baissé pour les demandeurs inscrits en décembre 2019 (43%) avec le premier confinement au printemps et la chute de l'activité pendant 3 mois sur les 6 mois suivant leur inscription.

Les demandeurs d'emploi inscrits au début du confinement en mars 2020 ont profité d'un effet rebond de sortie de confinement lors de l'été 2020. Puis les demandeurs inscrits en juin 2020 ont subi les effets du deuxième confinement à partir de novembre avec un taux d'accès à l'emploi de 46%.

Graphique 1 : Evolution de l'accès à l'emploi à 6 mois selon les cohortes d'inscription



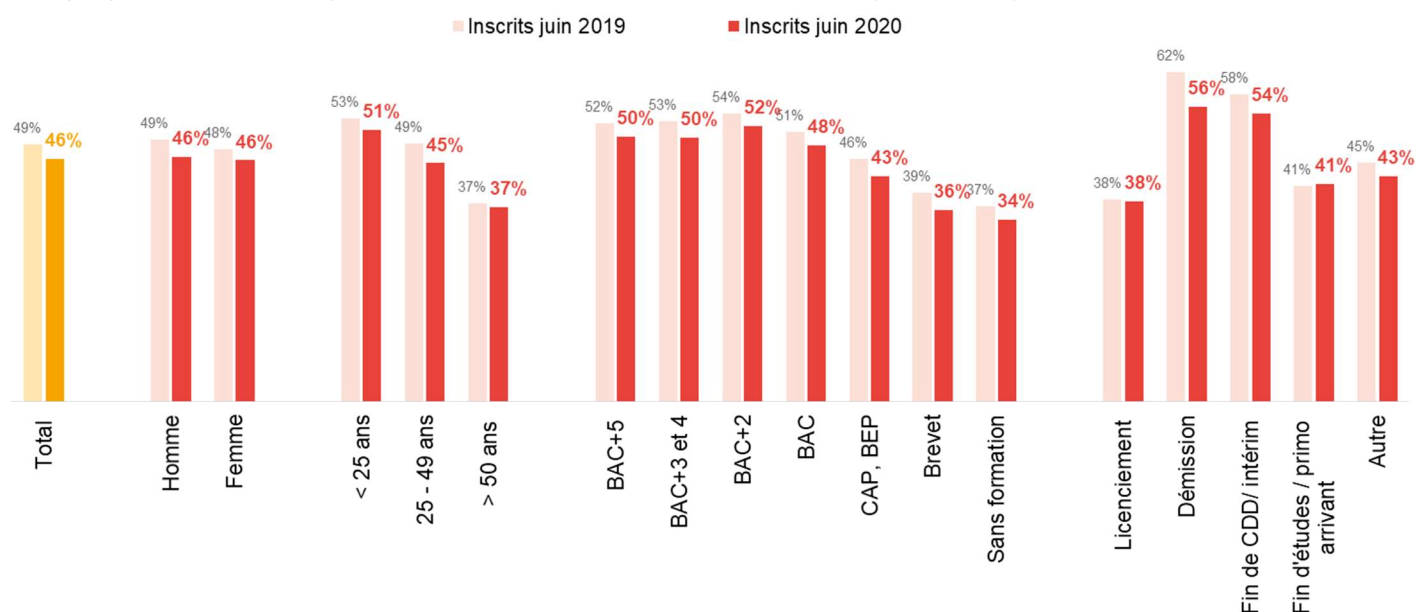
46%

ACCÈS A L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS SUIVANT L'INSCRIPTION EN JUIN 2020



Accès à l'emploi dans les 6 mois des demandeurs inscrits en juin 2020

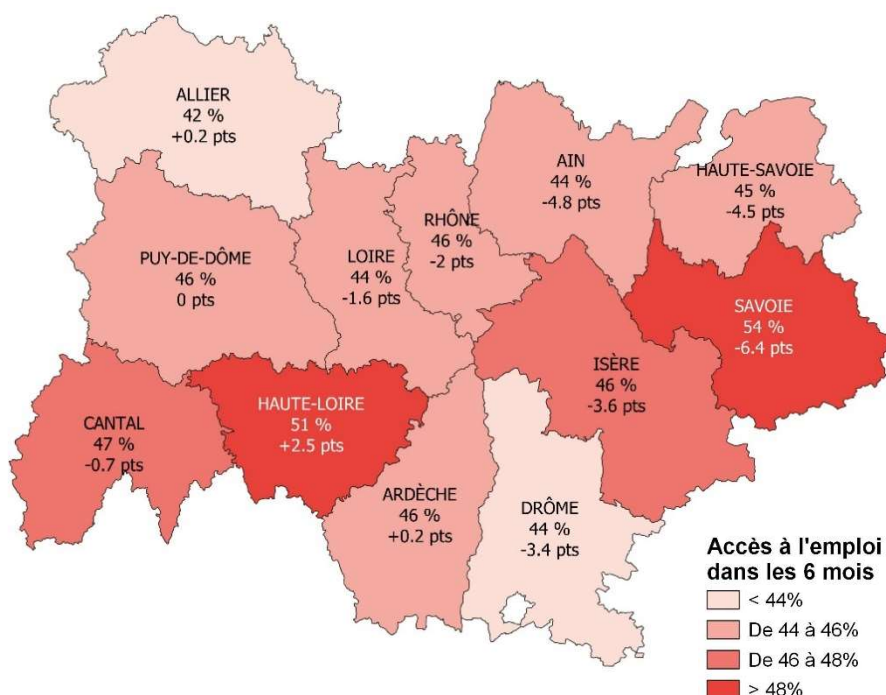
Graphique 2 : Accès à l'emploi dans les 6 mois des demandeurs inscrits en juin 2020 et juin 2019



Les 39 400 demandeurs d'emploi inscrits en juin 2020 ont un taux d'accès à l'emploi dans les 6 mois (46%) plus faible que ceux de l'année précédente (-3 pts). Ceci est valable quel que soit leur profil, à l'exception des **séniors, inscrits suite à licenciement ou primo arrivants pour lesquels le taux d'accès à l'emploi est le plus faible et reste stable.**

L'accès à l'emploi dans les 6 mois suivant l'inscription est équivalent pour les femmes et les hommes mais il décroît fortement avec l'âge ou le manque de formation. **L'inscription suite à une démission ou une fin de CDD ou d'intérim est le plus propice à un retour à l'emploi rapide. Cependant ces motifs d'inscriptions affichent les plus fortes baisses par rapport à l'année précédente (respectivement -6 pts et -4 pts) avec la baisse de l'activité lors du deuxième confinement qui se répercute principalement sur le recours à l'intérim ou CDD.**

Carte 1 : Accès à l'emploi dans les 6 mois des demandeurs inscrits en juin 2020 et évolution par rapport à juin 2019



L'accès à l'emploi dans les 6 mois est stable ou en hausse pour quatre départements : Haute-Loire (+2,5 pts), Allier et Ardèche (+0,2 pt) et le Puy-de-Dôme (stable).

Les départements de la moitié Est de la région et plus particulièrement la Savoie (-6,4 pts) subissent de fortes baisses. En juin 2020, avec l'effet rebond d'après confinement, la part d'inscrits dans ces départements suite à une fin de CDD ou Intérim, motif qui reclasse le mieux, a été moins importante que l'année précédente.

Les reprises d'emploi dans les 24 mois suivant l'inscription

39 400 demandeurs d'emploi se sont inscrits en décembre 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes. 21% ont eu accès à un emploi dans le mois suivant. La moitié a repris un emploi dans les 6 mois, 64% à 12 mois. **Passée la première année, l'accès à l'emploi ralentit sa progression** avec 69% à 18 mois et enfin 74% à 24 mois.

Par déduction, **26% des demandeurs** inscrits en décembre 2018 **n'ont jamais accédé à un emploi** d'un mois ou plus dans les 24 mois suivant leur inscription (contre 30% au niveau France).

Graphique 3: Evolution sur 24 mois de l'accès à l'emploi des demandeurs inscrits en décembre 2018

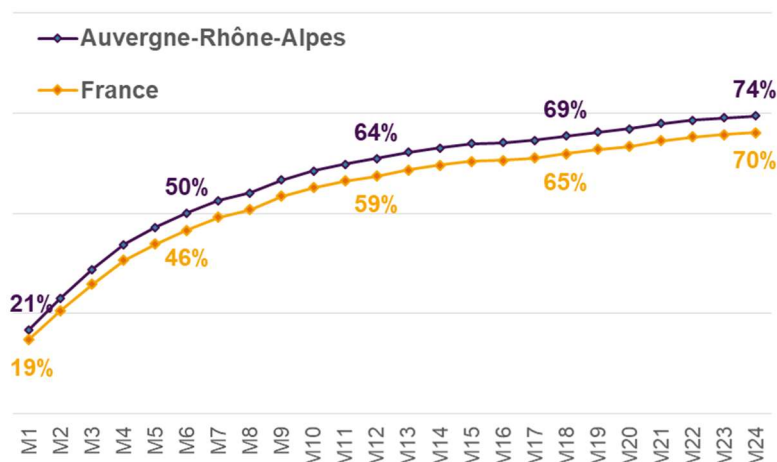


Tableau 1 : Accès à l'emploi dans les 6, 12 et 24 mois des demandeurs inscrits en décembre 2018

Accès à l'emploi des demandeurs inscrits en décembre 2018	6 mois	12 mois	24 mois
Total Auvergne-Rhône-Alpes	50%	64%	74%
Sexe			
Homme	53%	66%	76%
Femme	47%	61%	72%
Age			
< 25 ans	53%	69%	80%
de 25 à 49 ans	51%	64%	75%
50 ans et +	41%	50%	58%
Niveau de formation			
BAC+5 ET +	53%	67%	79%
BAC+3 ET +4	52%	67%	77%
BAC+2	55%	69%	79%
BAC	53%	68%	78%
CAP, BEP	48%	61%	72%
Brevet	40%	53%	63%
Sans formation	40%	51%	61%
Motif inscription			
Licenciement	39%	53%	66%
Démission	61%	72%	81%
Fin de CDD/mission intérim	62%	75%	85%
Fin d'études et primo arrivant	37%	51%	63%
Autre (fin de congés, formation...)	45%	59%	69%

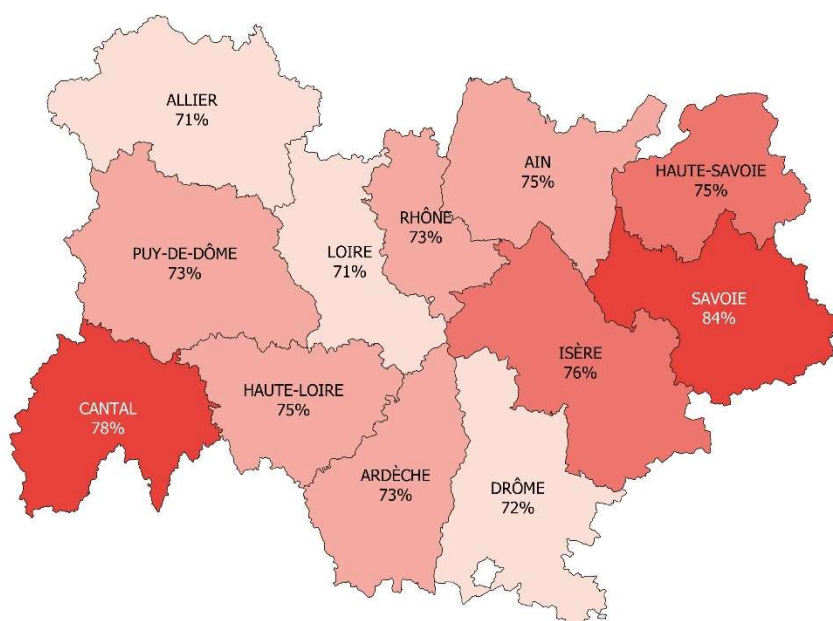
Les demandeurs inscrits en décembre 2018 suite à une fin de CDD ou de mission d'intérim ont le meilleur reclassement dans les 24 mois (85%). La démission reclasse plus rapidement (61% à 6 mois) mais l'accès à l'emploi progresse plus faiblement avec le temps.

De même, si **les hommes se reclassent plus rapidement que les femmes**, l'écart se réduit avec le temps.

Le taux d'accès à l'emploi des séniors en 24 mois équivaut à celui des jeunes en 6 mois. Le reclassement des séniors est significativement plus faible dès les premiers mois suivant l'inscription et progresse également plus lentement.

Enfin, **un niveau de formation supérieur au bac assure une reprise d'emploi au bout de deux ans de 16 points supérieur aux demandeurs sans formation** (ou de niveau brevet) et de 6 points par rapport à des demandeurs de niveau CAP ou BEP.

Carte 2 : Accès à l'emploi dans les 24 mois des demandeurs inscrits en décembre 2018



Au niveau régional, l'accès à l'emploi dans les 24 mois des demandeurs inscrits en décembre 2018 est de 74%. Ce taux varie de 13 pts entre l'Allier et la Loire (71%) et la Savoie (84%).

La Savoie présente une part d'hommes et d'inscrits suite à fin de CDD ou intérim supérieure à la moyenne.

Sources et méthodes

DÉFINITIONS

Taux d'accès à l'emploi : proportion de personnes en emploi au cours d'une période, c'est-à-dire ayant eu un emploi durant cette période mais pas nécessairement en emploi à la fin de cette période.

MESURES DE L'ACCÈS À L'EMPLOI

L'accès à l'emploi d'un mois ou plus est produit avec les fichiers de Pôle emploi (fichier historique) et de l'Acoss-CCMSA (DPAE). Dans le cas de l'accès à l'emploi dans les six mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en juin 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes non présents le mois précédant l'inscription. Dans le cas de l'accès à l'emploi dans les douze mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en décembre 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes non présents le mois précédant l'inscription. Enfin, dans le cas de l'accès à l'emploi dans les dix-huit mois qui suivent l'inscription, le champ retenu est celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en juin 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes non présents le mois précédant l'inscription.

L'accès à l'emploi vise à repérer les reprises d'emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent l'inscription à Pôle Emploi. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent leur inscription les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- . avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou en catégorie B le mois suivant ;
- . être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- . être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- . avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).